

PROCÉDURE ET LISTE DES PARTENAIRES, ACCUEIL ET ORIENTATION

DES PERSONNES HANDICAPÉES

PROCÉDURE ET LISTE DES PARTENAIRES, ACCUEIL ET ORIENTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'accueil et l'orientation des personnes en situation de handicap sont des éléments essentiels pour garantir leur accès à l'égalité des chances et à la pleine participation à la vie sociale.

Ce document a pour objectif de présenter la procédure et la liste des partenaires mis en place par [Nom de l'organisme] pour accueillir et orienter les personnes en situation de handicap.

Procédure d'accueil et d'orientation

1. Identification des besoins

- Lors du premier contact avec une personne en situation de handicap, il est important de déterminer ses besoins spécifiques afin de lui proposer un accompagnement personnalisé.
- Il est important de s'entretenir avec la personne handicapée pour comprendre ses attentes et ses difficultés.
- Il peut être également utile de recueillir des informations auprès de son entourage ou de ses accompagnateurs.

2. Information et sensibilisation

- Straformation met à disposition des personnes en situation de handicap des informations claires et accessibles sur ses services et ses prestations.
- Ces informations sont disponibles sur le site web de l'organisme, dans les brochures d'information et sur demande auprès des équipes d'accueil.
- [Nom de l'organisme] sensibilise également ses salariés à la question du handicap afin de leur permettre de mieux accueillir et orienter les personnes en situation de handicap.

3. Mise en place d'un accompagnement personnalisé

- En fonction des besoins identifiés, [Nom de l'organisme] met en place un accompagnement personnalisé pour chaque personne en situation de handicap.
- Cet accompagnement peut prendre différentes formes :
 - Mise à disposition d'un interprète en langue des signes
 - Fourniture de documents en braille ou en version audio
 - Adaptation des supports de formation
 - Mise en place d'un tutorat individuel
- Straformation s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à ses activités.

4. Orientation vers des partenaires spécialisés

- Straformation dispose d'un réseau de partenaires spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Si Straformation n'est pas en mesure de répondre aux besoins spécifiques d'une personne en situation de handicap, elle sera orientée vers un partenaire compétent.
- Straformation travaille en étroite collaboration avec ses partenaires afin de garantir une continuité dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Liste des partenaires pour aider et accompagner les personnes en situation de handicap en France

Organismes nationaux:

- **Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées)** : Propose des aides financières et un accompagnement individualisé aux personnes handicapées en formation ou en recherche d'emploi. <https://www.agefiph.fr/>
- **FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)** : Favorise l'accès à l'emploi et à la carrière des agents publics en situation de handicap. <https://www.fiphfp.fr/>
- **Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications)** : Réalise des études et des recherches sur l'emploi et la formation des personnes handicapées. <https://www.cereq.fr/>
- **CNSE (Conseil national de l'insertion sociale des personnes handicapées)** : Instance consultative qui formule des propositions pour améliorer la vie des personnes handicapées. <https://www.cnsa.fr/>
- **BEPH (Bureau d'études et de recherches pour l'insertion des personnes handicapées)** : Réalise des études et des recherches sur l'insertion des personnes handicapées dans la vie sociale et professionnelle. <https://agmh.fr/>

Organismes locaux:

- **Cap emploi** : Réseaux d'accompagnement vers l'emploi pour les personnes en situation de handicap. <https://www.heda13.org/pages/cap-emploi.html>
- **MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées)** : Évaluent les besoins des personnes handicapées et leur attribuent des aides et des prestations. <https://mdphenligne.cnsa.fr/>
- **Services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD)** : Proposent des aides à la vie quotidienne aux personnes handicapées. <https://adom-services.fr/aide-aux-seniors/>
- **Associations de personnes handicapées** : Défendent les droits des personnes handicapées et proposent des services d'accompagnement et de soutien.

Organismes spécialisés par type de handicap:

- **UNAF (Union nationale des aveugles de France)** : Accompagne les personnes aveugles et malvoyantes. <https://www.facebook.com/unadevfrance/>
- **FNACH (Fédération nationale des associations sourdes de France)** : Accompagne les personnes sourdes et malentendantes. <https://secure.fnac.com/MyAccount/Order>
- **APF France handicap** : Accompagne les personnes en situation de handicap moteur ou polyhandicapées. <https://www.apf-francehandicap.org/>

En plus de ces organismes, de nombreux autres acteurs peuvent aider et accompagner les personnes en situation de handicap, tels que :

- Les cabinets d'avocats spécialisés en droit du handicap.
- Les centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelles.
- Les établissements et services médico-sociaux.
- Les entreprises adaptées.

À Straformation, Mr TOK Ferhat, responsable Rh, pédagogique et référent handicap est disponible pour répondre à toutes vos questions au 06 51 64 71 05 ou par mail à contact@straformation.fr

STRAFORMATION

21, rue d'Oslo 67000 STRASBOURG

RCS STRASBOURG TI 539 397 083 - N° de Gestion 2012 B 399 - SARL au capital de 10 000 euros

Dispensateur de formation n° 42 67 046 8267 - SIRET : 539 397 083 000 20

TVA: FR 13 53 9397 083 - Code NAF : 8559A – IBAN : FR76 1317 9000 0102 5976 0000 140

Tél : +33(09) 81.22.79.07 - Fax : 03 88 31 48 38 - Contact@straformation.fr - www.straformation.fr